

MAXILLY

QUESTIONNAIRE DU LAC POUR TOUS AUX LISTES CANDIDATES AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2020

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL :

L'application de la loi sur la « servitude de marchepied » est du ressort de l'état. Jusqu'à présent, les autorités préfectorales ont insuffisamment pris d'initiatives pour défendre cet accès public de droit. Nous avons établi des contacts réguliers avec ces autorités afin de les inciter à être plus actives. Plusieurs dossiers sont en cours et laissent espérer des progrès notables.

La DDT demande en tous cas aux collectivités publiques l'application exemplaire de cette loi ce qui a abouti à des progrès notoires par la suppression de points de blocages publics ou parapublics.

Nous incitons aussi les élus locaux à prendre leur part dans une plus grande ouverture au public du littoral, du fait d'une bonne connaissance des lieux.

Comme nous l'avons déjà fait lors des municipales 2014, nous intervenons donc dans le cadre de ces élections 2020 pour questionner les différents candidats sur la politique qu'ils comptent mettre en œuvre pour le mandat à venir tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal.

1. D'où cette première question : êtes-vous prêt au niveau communal comme au niveau intercommunal à vous engager pour une politique volontariste d'ouverture à tous du Littoral (marchepied, accès publics aux rives et accès à l'eau) ?

Réponse de M Daniel MAGNIN (liste Maxilly ensemble »)

Là où le passage est possible naturellement, oui.

2. Etes-vous prêts au niveau communal à contacter l'ensemble des propriétaires riverains du Lac afin de les inciter au respect de la servitude de marchepied ?

Réponse de M Daniel MAGNIN (liste Maxilly ensemble »)

Là où le passage est possible naturellement, oui.

La gestion du Littoral comporte plusieurs aspects : en particulier, l'entretien des rives : la loi prévoit que cet entretien est du ressort du propriétaire riverain ; une modification de la loi de juillet 2019 donne aux collectivités locales la possibilité légale de participer à cet entretien. De façon générale, il nous semble important que plusieurs compétences concernant la gestion du littoral puissent être assurées par les 2 collectivités intercommunales que sont « Thonon aggro » (côté « OUEST ») et la CCPEVA (côté « EST ») qui auraient à charge :

- Les questions de l'entretien
- La signalétique des accès au Lac ainsi que la signalétique en bord de Lac informant les promeneurs
- L'aménagement des passerelles franchissant les différents cours d'eau (la passerelle sur la Dranse ferait l'objet d'un dossier spécifique).
- La police : ce qui comprendrait la prévention mais aussi l'intervention en cas d'incivilités répétées.

3. Etes-vous prêts à demander au niveau intercommunal que les questions liées au littoral (voir ci-dessus : entretien, signalétique, passerelles, police) soient gérées au niveau des 2 communautés de communes.

Réponse de M Daniel MAGNIN (liste Maxilly ensemble »)

Oui mais créer des passerelles pour des passages borgne de 30 ou 40 mètres NON. Nous avons le cas à Maxilly place des Pêcheurs, une passerelle et un escalier qui ne servait que la nuit aux usagers pour aller faire leurs besoins discrètement. De l'argent public gâchés

L'été passé, « Le Lac Pour Tous » a contribué à l'enquête publique de la révision du SCOT. Nous avons proposé une prescription réglementaire, en nous inspirant de la législation concernant les accès publics au littoral maritime, d'inscrire dans les textes l'obligation de trouver un accès au Littoral au moins tous les 500 mètres.

4. Pouvez-vous porter cette demande au niveau des structures intercommunales habilitées à statuer.

Réponse de M Daniel MAGNIN (liste Maxilly ensemble »)

Pourquoi pas.

5. Pourriez-vous associer et sous quelle forme l'association « Le Lac Pour Tous » à la réflexion et aux décisions dans le sens d'une politique volontariste.

Réponse de M Daniel MAGNIN (liste Maxilly ensemble »)

Je n'empêche personne de s'exprimer et d'agir dans le sens de la loi !

6. En fonction des particularités de votre Commune, quels objectifs pouvez-vous fixer au terme de votre prochain mandat si vous étiez désigné Maire et avec quel échéancier ?

Réponse de M Daniel MAGNIN (liste Maxilly ensemble »)

avec le littoral aménagé, la commune a déjà beaucoup œuvré !

7. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste de protection des paysages et des vues sur le Léman ?

Réponse de M Daniel MAGNIN (liste Maxilly ensemble »)

C'est fait.

8. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste pour développer les déplacements doux suivant le Littoral ?

Réponse de M Daniel MAGNIN (liste Maxilly ensemble »)

c'est fait et la via Rhona achèvera la piste cyclable

QUESTIONS D'ORDRE SPECIFIQUE

Sachant que la configuration de la commune de MAXILLY est particulière du fait d'un tissu urbain continu proche de l'eau pris entre la RN-RD et le Lac, pourriez-vous travailler à permettre le cheminement en application de la servitude de marchepied en libérant en premier lieu les tronçons qui s'y prêtent le mieux ? Par quels aménagements ? Et sous quels des délais ?

Réponse de M Daniel MAGNIN (liste Maxilly ensemble »)

Qui paie les aménagements ? qui entretient les passages ? qui verbalise en cas d'irrespect de l'usage ? si vous avez les financements, pas de soucis.

Le Conseil d'Administration du « LAC POUR TOUS »

Olivier ANTOINE

Luce ARNOLD

Chantal BONNAZ

Jean-Luc CROCHET

Alain GAGNAIRE

Michèle HOTELIER

Jean-Paul LUGRIN

Claude MATHIEU

Sylvie VOIRE